

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

-----  
Rapport N° 11

DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE AU SEIN DU RÉSEAU NATIONAL DES BUDGETS  
PARTICIPATIFS  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Odile VIGNAL

-----  
*M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.*

*Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).*

*M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.*

-----

-----  
**Rapport N° 11**  
**DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE AU SEIN DU RÉSEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS**  
-----

Rapporteur : M. le Maire

En vertu des dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes », il convient de désigner les représentants de la Ville auprès de certains établissements ou organismes.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations s'effectuent au vote à scrutin secret.

Toutefois, cet article prévoit également que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Suite à l'adhésion de la Ville au Réseau National des Budgets Participatifs, il convient en vertu de leurs statuts approuvés en novembre 2022, de désigner un représentant de la Ville pour siéger au sein de son Assemblée Générale. Par ailleurs, fort de l'engagement de la Ville dans ce réseau, il est opportun que ce représentant puisse faire acte de candidature à l'élection des membres de son Conseil d'Administration.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de ne pas procéder à cette désignation au vote à bulletin secret
- de désigner Madame Marion BARRAUD pour représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'Assemblée Générale du Réseau National des Budgets Participatifs
- d'autoriser Madame Marion BARRAUD à faire acte de candidature à l'élection du Conseil d'Administration du Réseau National des Budgets Participatifs

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>53</b>	=	48 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	1 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>49</b>	=	<b>Pour : 49</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	4						

*Ne prend pas part au vote de la question N°11: Marion BARRAUD.*

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

